

SERVICE INCENDIE

Alarmes incendies résidentielles non fondées

90 secondes pour une protection sans fausse note !

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à une centrale d'alarme et qui suscite le déplacement inutile des pompiers.

Trop d'alarmes incendie non fondées au Québec

Plus de neuf alarmes incendie sur dix que reçoivent les centrales d'alarme sont non fondées. Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h. Les occupants peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement.

90 secondes pour réagir!

La majorité des systèmes d'alarme incendie résidentiels disposent d'une fonction de délai qui, lorsqu'activée, permet de retentir jusqu'à **90 secondes** avant la transmission du signal d'alarme incendie à une centrale d'alarme.

Demandez à votre installateur ou à votre fournisseur de s'assurer qu'elle est activée.

Avant d'annuler l'alarme incendie, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Cette vérification devrait se faire en validant auprès du panneau incendie indicateur l'emplacement de l'alarme et la vérification de la pièce concernée.

Considérez toute alarme incendie comme fondée jusqu'à vérification complète. Si vous êtes en présence de fumée, d'un feu ou que vous n'êtes pas en mesure d'effectuer une vérification complète et de connaître la raison de l'alarme incendie, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez jamais à l'intérieur.

Si vous avez la certitude que l'alarme est **non fondée**, vous disposez de **90 secondes** pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme incendie et d'éviter sa transmission à centrale d'alarme.

Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme incendie que la ligne téléphonique se libère, puis appelez le 9-1-1 pour informer des détails de l'alarme incendie.

Pierre Le Blanc t.p.i
Service des Incendies
Notre-Dame de Stanbridge